**Liste des réseaux anti-corruption dont le Maroc est membre**

|  |  |
| --- | --- |
| **Réseau** | **Rôle** |
| Organisation Mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) | Réseau international de parlementaires décidés à assurer une saine gouvernance et à lutter contre la corruption partout dans le monde. Ce réseau a été créé en octobre 2002 à la suite d'une conférence mondiale à Ottawa. |
| Association internationale des autorités anti-corruption (IAACA) | Organisation non gouvernementale créée à la suite d'une réunion spéciale tenue au Bureau des Nations Unies à Vienne du 19 au 20 avril 2006. |
| Réseau Arabe de Lutte contre la Corruption et pour l’Intégrité (ACINET) | Créé à Amman le 30 juillet 2008, le Réseau arabe pour l'intégrité et la lutte contre la corruption (ACINET) est considéré comme le principal mécanisme régional spécialisé dans le soutien des pays arabes dans la lutte contre la corruption, conformément à leurs priorités nationales et sur la base de standards régionaux et internationaux en la matière. Le Réseau compte des ministères et autorités gouvernementales et judiciaires de 15 pays arabes.  Le Réseau comprend également un « Groupe Non Gouvernemental » composé des acteurs non gouvernementaux principaux dans la région arabe représentant la société civile, le monde des affaires, les médias, les institutions de recherche et les universités, permettant à l’ACINET d’être le premier mécanisme régional regroupant des entités gouvernementales et non gouvernementales dans un but consultatif et de coopération en matière de lutte contre la corruption dans la région arabe. |
| Réseau des Autorités de Prévention de la Corruption (NCPA) | Crée en octobre 2018, le réseau des autorités de prévention de la corruption vise à unir les efforts pour améliorer la collecte, la gestion et l'échange systématiques d'informations entre les autorités de lutte contre la corruption, y compris leurs expériences et bonnes pratiques ainsi que de renforcer leurs capacités et promouvoir leur indépendance et établir des partenariats avec d’autres acteurs internationaux en vue de promouvoir l’intégrité. |
| RINCLAO : Le Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l’Ouest | Le Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l’Ouest (RINLCAO) a été créé en 2010 dans le but de promouvoir la coordination et la coopération entre les institutions établies pour combattre la corruption dans la région de l’Afrique de l’Ouest.  le réseau aurait les objectifs suivants : \* Assurer la coopération interétatique dans la lutte contre la corruption; \* Renforcer les capacités des États membres qui ont déjà établi des institutions de lutte contre la corruption et encourager ce qui ne l'ont pas fait; \*Harmoniser les dispositions juridiques, réglementaires et administratives pour le bon fonctionnement du réseau; \* Echanger des expériences et des outils standardisés, techniques et approches dans la lutte contre la corruption dans les Etats membres de la CEDEAO; \* Echanger des expériences entre les membres et faciliter le soutien de la CEDEAO et d'autres organisations internationales  Compétentes ; \* Identifier et mettre en œuvre tout autre objectif déterminé par les membres et ; g) Faciliter l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) |
| Globe Network | Le réseau GlobE « Réseau opérationnel mondial des autorités de détection et de répression spécialisées dans la lutte contre la corruption » est établi sous les auspices de l'ONUDC pour faciliter la coopération informelle entre les autorités de détection et de répression spécialisées dans la lutte contre la corruption, comme le prévoit l'article 48 de la Convention.  Le réseau GlobE poursuit les objectifs suivants :  a) Faciliter la coopération directe et informelle entre les autorités de détection et de répression afin de prévenir et de combattre la corruption ;  b) Établir des canaux de communication sécurisés ;  c) Faciliter, sur demande et s'il en est convenu, des enquêtes bilatérales ou multilatérales parallèles et/ou conjointes ;  d) Faciliter la consultation entre les autorités de détection et de répression spécialisées dans la lutte contre la corruption afin de promouvoir une assistance juridique mutuelle efficace dans les affaires de corruption transnationale ;  e) Renforcer les connaissances, l'innovation et les capacités des autorités de détection et de répression spécialisées dans la lutte contre la corruption et échanger les bonnes pratiques ;  f) Développer un guichet unique en ligne pour faciliter l'accès aux produits de connaissance et aux informations sur les programmes de renforcement des capacités ;  g) Compléter et assurer des synergies avec d'autres réseaux et parties prenantes pertinents ;  h) Tout autre objectif convenu par ses membres, afin de faciliter la coopération dans la lutte contre la corruption. |